

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AC169

présenté par

M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette, Mme Rouaux et Mme Thomin

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La stratégie nationale pour la formation continue agricole et agroalimentaire détermine les orientations des politiques publiques en application du 3° du II du présent article, en s'appuyant notamment sur les objectifs énumérés à l'article L. 1 A du code rural et de la pêche maritime. Elle détermine les besoins de formation continue des actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et les orientations de l'offre de formation continue permettant de la rendre accessible sur l'ensemble du territoire et pour le plus grand nombre possible d'actifs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés crée une stratégie nationale pour la formation.